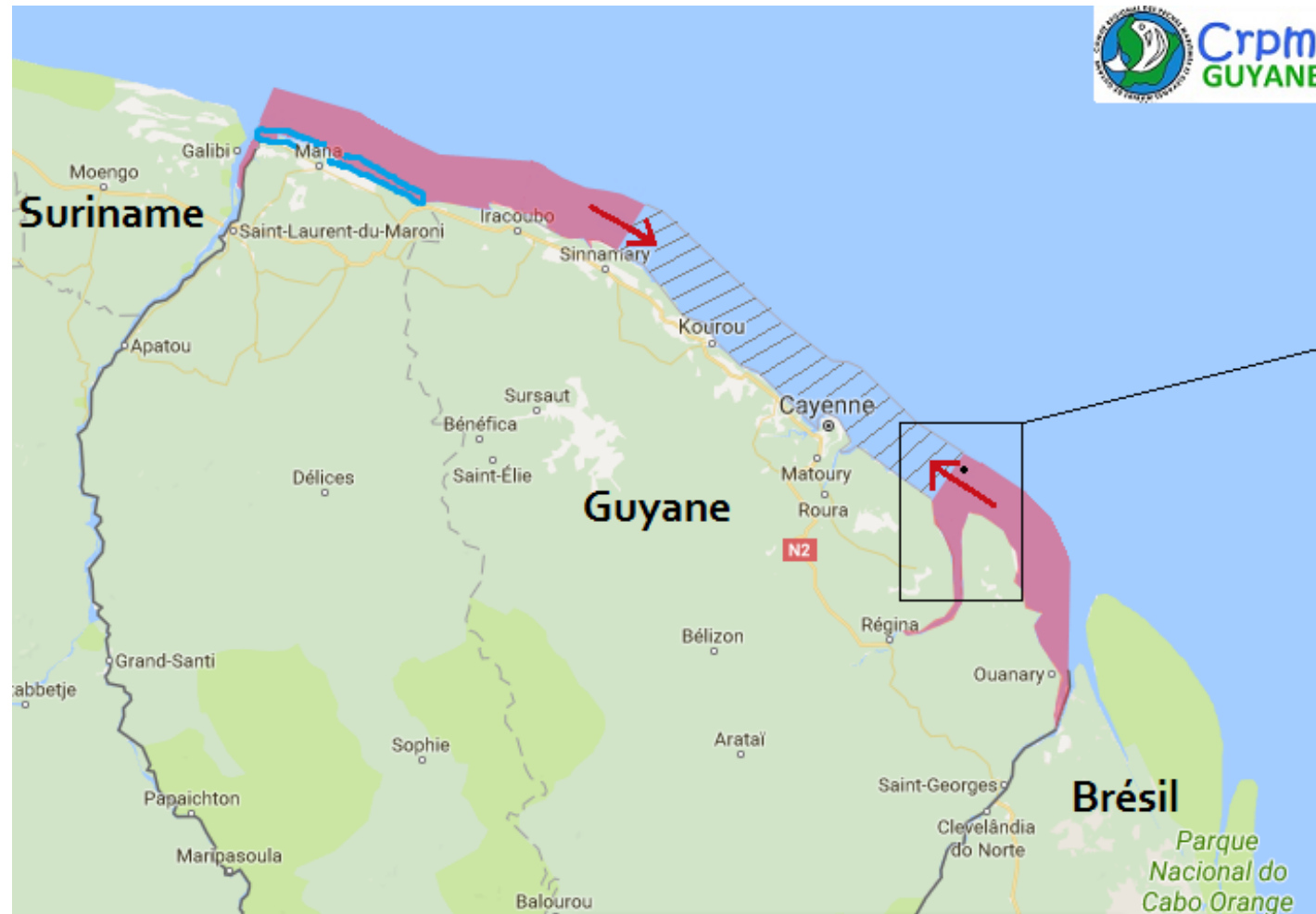
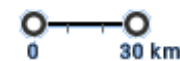




-  réserve naturelle de l'Amana
-  réserve du Grand Connétable
-  zone occupée par la pêche INN
-  zone de retranchement de la pêche côtière de Guyane
-  pression de la pêche INN



Monsieur le Président de la République,

A l'occasion de votre visite officielle prévue en Guyane fin octobre 2017, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Guyane (CRPMEM Guyane) souhaite attirer votre attention sur la situation des entreprises de pêche guyanaises qui subissent la forte concurrence de la pêche illicite étrangère. Votre venue en compagnie du Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker est le dernier espoir pour l'ensemble de la filière pêche guyanaise.

Les navires étrangers pratiquant la pêche illégale pillent nos eaux territoriales sans scrupules, défiant de manière permanente la souveraineté française dans nos eaux. Cette pêche illégale étrangère a pour conséquence des pertes financières immédiates énormes et la déstabilisation à long terme d'un secteur qui devrait pourtant être porteur d'emplois, d'espoir et d'avenir.

Le CRPMEM Guyane a adopté depuis sa création une série de mesures de gestion de la pêche visant à exploiter la ressource halieutique guyanaise de façon plus responsable (zones de non-chalutage respectées, adoption volontaire de dispositifs de sélectivité inclus dans les chaluts, quota de licences pour la pêche côtière, longueur et maille de filet limitées, pêche artisanale des vivaneaux avec des lignes à main).

Grâce à une autogestion concertée, portée vers l'innovation et un niveau d'activité limité, les ressources restent globalement préservées et disponibles, ce qui n'est pas le cas des pays limitrophes.

L'Ifremer annonçait en 2012 que les captures de la pêche illégale étaient 2,5 à 3 fois plus importantes que la pêche effectuée par les navires guyanais. Il apparaît très étonnant que cinq ans après ce bilan détaillé, aucune mise à jour ne soit disponible sur un phénomène qui représente un frein majeur à la gestion raisonnée des eaux territoriales françaises de Guyane.

Comment définir, et éventuellement atteindre le rendement maximum durable, principal pilier de la Politique Commune des Pêches si personne ne maîtrise ce qui est prélevé dans nos eaux ?

L'impact écologique causé sur la ressource halieutique par la pêche illégale pourrait être irréversible à moyen terme si l'Etat ne fait pas respecter sa souveraineté contre ce fléau. Les pêcheurs illégaux étrangers déploient, à l'intérieur même des réserves naturelles guyanaises, des filets aux mailles resserrées dépassant largement les longueurs autorisées, ce qui élimine le bénéfice de ces zones de refuge.

Par ailleurs, la récente publication de la Liste Rouge régionale des espèces menacées de Guyane considère la population de tortues luth de l'ouest guyanais, ainsi que le dauphin de Guyane comme « en danger », du fait de captures accidentelles trop fréquentes.

L'élimination de la pêche illégale est donc aussi une priorité majeure pour enrayer le déclin de ces espèces, et pour limiter les pressions non contrôlées sur l'ensemble de l'écosystème.

Monsieur le Président de la République,

Les professionnels de la pêche guyanaise travaillent depuis une décennie en partenariat avec le WWF Guyane et d'autres acteurs œuvrant en faveur de l'environnement pour améliorer les connaissances et réduire l'impact de la pêche côtière et crevettière guyanaise sur la biodiversité. Mais pour atteindre un mode d'exploitation durable de la ressource, les professionnels guyanais ont besoin d'avoir une visibilité à moyen et long terme des actions prévues par le Gouvernement pour enrayer le fléau de la pêche illégale.

Comment ajuster notre niveau d'activité en fonction de l'évolution des stocks si aucun moyen n'est consacré au contrôle des captures de la pêche illégale?

Les pêcheurs ont pris une part active dans la mobilisation historique du peuple guyanais en mars et avril 2017. Ce mouvement permet maintenant d'espérer des actions plus ambitieuses pour une lutte plus efficace.

Ainsi l'un des points de l'accord sectoriel signé entre le représentant de l'État et le CRPMEM Guyane prévoit spécifiquement, à l'ouest de la Guyane, la création d'une Unité Littorale des Affaires Maritimes qui sera opérationnelle début 2018, et dont nous saluons la mise en place rapide.

En revanche, la profession est toujours en attente des moyens nautiques et humains permanents de la Gendarmerie Nationale à l'est de la Guyane.

Nous vous rappelons que les embouchures de l'Approuague et de l'Oyapock restent un carrefour de trafic illégal et le lieu d'actes de pillage sur les pêcheurs guyanais (vols réguliers de filets de pêche).

Comme l'a annoncé la Ministre des Outre-Mer le 19 Septembre 2017 lors de sa venue en Guyane, l'Etat doit organiser ses frappes, surprendre, faire peur aux navires de pêche illégale dans les eaux guyanaises et organiser, en collaboration avec les acteurs locaux, un plan stratégique régional de développement de la filière pêche guyanaise et de gestion concertée de la ressource. Ceci doit impérativement se traduire par la présence de moyens légers, positionnés de façon permanente à proximité immédiate des zones frontalières.

Monsieur le Président de la République,

Les acteurs de la pêche et leurs partenaires ne contestent pas le rôle de l'Etat en termes de politique des pêches et de surveillance des territoires maritimes en Guyane. Cependant, force est de constater que les stratégies employées depuis plus d'une dizaine d'années ne portent pas les fruits escomptés.

Les signataires de ce présent courrier espèrent des engagements forts pour éradiquer la pêche illégale étrangère qui entraîne progressivement la mort de la pêche guyanaise.

Halte à la destruction du secteur halieutique guyanais !

Oui au développement de la filière pêche, basée sur une démarche scientifiquement robuste, durable et équitable !

Oui à une filière pêche en Guyane permettant de renforcer la sécurité alimentaire du territoire !

Matoury, le 19 octobre 2017

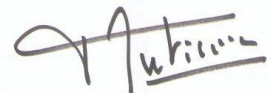
Le CRPMEM Guyane

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'H' or 'M' with horizontal strokes.

L'association BLOOM

A black ink signature, appearing to be a stylized 'C' or 'B' with a horizontal stroke.

Le WWF France

A black ink signature, appearing to be a stylized 'M' or 'W' with a horizontal stroke.